

RÉSUMÉ DES SÉANCES

tenues le mercredi 19 septembre 2018

**Séance plénière
5^e séance**

La Conférence générale a repris l'examen du point 6 de l'ordre du jour, « Discussion générale et Rapport annuel pour 2017 ». Des déclarations ont été faites par les États suivants : Zambie, Bosnie-Herzégovine, Malaisie, Tunisie, Kenya, Côte d'Ivoire, Inde, Émirats arabes unis, Australie, Qatar, Algérie, Nouvelle-Zélande, Espagne, Indonésie, Turquie, Slovaquie, Portugal, République démocratique du Congo, Costa Rica, Roumanie, Viet Nam, Canada, Suède et Finlande.

**Commission
plénière
4^e séance**

La Commission a repris l'examen de ce qui suit :

— au titre du point 13 de l'ordre du jour, le projet de résolution GC(62)/COM.5/L.12.Rev.1, intitulé « Sécurité nucléaire » ;

Les travaux de la Commission ont en outre porté sur :

— le point 20 de l'ordre du jour, « Promotion de l'efficacité et de l'efficacité du processus de prise de décisions de l'AIEA » ;

— le point 21 de l'ordre du jour, « Élections au Comité paritaire des pensions du personnel de l'Agence ».

**Séance plénière
6^e séance**

La Conférence générale a repris l'examen du point 6 de l'ordre du jour, « Discussion générale et Rapport annuel pour 2017 ». Des déclarations ont été faites par les États suivants : Irlande, Pays-Bas, Mexique, Chypre, Croatie, Philippines, Panama, Koweït, Monaco, Bénin, Colombie, République dominicaine, Afghanistan, République arabe syrienne, Maroc, Sri Lanka, Jamaïque, Bahreïn, Guatemala, Cambodge, Zimbabwe, Malawi, Rwanda et Luxembourg.

**Commission
plénière
5^e séance**

La Commission a décidé de recommander à la Conférence générale, pour adoption :

— au titre du point 13 de l'ordre du jour, le projet de résolution GC(62)/L.6 intitulé « Sécurité nucléaire » ;

La Commission a repris l'examen de ce qui suit :

— au titre du point 16 de l'ordre du jour, le projet de résolution GC(62)/COM.5/L.2, intitulé « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficacité des garanties de l'Agence » ;

— au titre du point 16 de l'ordre du jour, le projet de résolution GC(62)/COM.5/L.3, intitulé « Renforcement de l'efficacité et amélioration de l'efficacité des garanties de l'Agence ».